

CSPS06 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : PHASES CONCEPTION ET REALISATION

*Opérations de catégorie 2 : volume des travaux compris entre 500 et 10.000 hommes-jours
 (soit environ 300.000 € à 6 millions € de travaux)*

PUBLIC CONCERNE - PREREQUIS REGLEMENTAIRE :

- Pour la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage : justifier d'une expérience de 5 ans minimum en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre
- Pour la phase de réalisation de l'ouvrage : justifier d'une d'expérience de 5 ans minimum en contrôle de travaux, ordonnancement, pilotage, conduite de travaux, maîtrise de chantier, agent de sécurité ou coordonnateur sécurité

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Les compétences à acquérir sont d'ordre juridique, méthodologique, organisationnel et technique en lien avec la mission à exercer auxquelles s'ajoute l'acquisition de savoir-faire professionnels généraux et particuliers selon la catégorie d'opération et la phase d'activité pour laquelle le participant sera missionné.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Mettre en œuvre les mesures de coordination SPS au cours de la phase conception et de la phase réalisation

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE :

Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 1	Connaître le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et génie civil - Mission SPS <ul style="list-style-type: none"> - Articulation droit communautaire / droit français - Hiérarchie des textes / Statut des normes / Position de la jurisprudence - Principaux textes législatifs et réglementaires encadrant la construction et la prévention des risques - Code du travail : règles de coordination SPS, règles de prévention technique - Sources documentaires et de prescription pour le coordonnateur
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 2	Positionner le jeu des acteurs de la construction <ul style="list-style-type: none"> - Pôle « maîtrise d'ouvrage » (public/privé, Maîtrise d'Ouvrage Déléguée - MOD, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - AMO) : le donneur d'ordre - Pôle « maîtrise d'œuvre » : le concepteur du projet et le manager du chantier - Pôle « sécurité » : contrôleur technique / coordonnateur SPS - Pôle « entreprises » : majors vs PME/TPE, cotraitance, sous-traitance - Interaction entre ces différents intervenants de l'acte de construire Définir la chronologie d'une opération <ul style="list-style-type: none"> - Déroulement d'une opération de construction dans le contexte réglementé de la Maîtrise d'Ouvrage Publique - Préparation du projet et phase conception - Exécution des travaux et phase réalisation - Exploitation de l'ouvrage et périodes de garantie
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 3	Faire le point sur les obligations et mission SPS <ul style="list-style-type: none"> - Articles L4531, L4532, R4532 et R4533 du code du travail

CSPS06 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : PHASES CONCEPTION ET REALISATION

		<ul style="list-style-type: none"> - Obligations pénalisées du maître de l'ouvrage - Catégories SPS des opérations (1, 2, 3 avec ou sans risques particuliers) - Cadre d'intervention et mission réglementaire du coordonnateur
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 4	Faire le point sur les obligations et mission SPS (suite) <ul style="list-style-type: none"> - Articles L4531, L4532, R4532 et R4533 du code du travail (suite) - Cadre d'intervention et mission réglementaire du coordonnateur (suite) - Autorité et moyens du coordonnateur, actions au titre des codes du travail, civil, pénal - Coordination SPS vs concertation SPS
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 5	Évaluer les risques sous l'angle « préventeur » <ul style="list-style-type: none"> - Approche statistique de l'accidentologie et des maladies professionnelles dans le BTP - Les différentes méthodes d'analyse de risques - Risques particuliers (arrêté du 25/02/03) - Échelles de risques - 10 familles de risques OPPBTP dans 5 secteurs d'activité - Méthode des 5 M
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 6	Évaluer les risques sous l'angle « coordonnateur » <ul style="list-style-type: none"> - Coordination SPS dans le BTP (Articles L4532-2 et L4532-4 du code du travail) – Rôle du coordonnateur SPS - Les principales familles de risques liées aux situations de coactivité : simultanée, successive et environnementale - Objectifs du Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (DIUO) - Risques spécifiques liés aux interventions ultérieures sur l'ouvrage
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 7	Appréhender quelques risques spécifiques et les ressources disponibles pour le coordonnateur <ul style="list-style-type: none"> - Risques et réglementation associée aux travaux temporaires en hauteur (Articles R4323-58 à 90 du Code du Travail) - Risques et réglementation associée aux engins mobiles (Articles R4323-50 à 57 du Code du Travail) et aux engins de levage de charges ou de personnes (Articles R4323-29 à 49 et R4323-55 à 57 du Code du Travail) - Risques et réglementation associée aux travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains - Rôle des organismes institutionnels en matière de sécurité, gestion des relations avec l'inspection du travail, la CARSAT et l'OPPBT - Ressources documentaires et sites internet
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 8	Élaborer le plan Général de Coordination (PGC) <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie d'élaboration du PGC et contenu réglementaire - Mesures d'organisation arrêtées par le maître d'œuvre - Mesures concrètes de coordination du coordonnateur découlant des sujétions organisationnelles - Démarches SCALP (Sécurisation des Circulations, des Accès et Livraison à Pied d'œuvre), METAH (Mutualisation des Équipements de Travail et d'Accès en Hauteur), MESA (Mise en Service Anticipée des Ascenseurs), DHOL (Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons) - Plan d'Installation de Chantier (PIC) - Mode d'expression des préconisations SPS : distinguo entre obligations de résultat et de moyens, limitations liées à la vérification du respect sur le chantier

CSPS06 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : PHASES CONCEPTION ET REALISATION

		- Affectation des sujétions CSPS (prorata proscrit) / Chapitres « VRD - installations sanitaires » / « secours »
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 9	<p>Maîtriser les risques chimiques, biologiques, CMR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amiante, plomb, radon, etc. <p>S'approprier le dossier d'Intervention Ulérieure (DIU)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie d'élaboration du DIUO en phase conception - Liste des IU normalement prévisibles - Rappel des risques spécifiques aux IU (site occupé, réseaux en exploitation, incendie...) - Notion de mesures de prévention intégrées à l'ouvrage par le maître d'œuvre - Prévention complémentaire à mettre en œuvre lors des IU - Mise à jour du DIUO en fin de travaux
Uniquement en phase conception	Jour 10	<p>Étude de cas : analyse de risques en conception</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détection des risques sur des dossiers d'opération au stade « avant-projet » - Analyse des pièces graphiques-écrites et du calendrier - Rédaction d'un rapport mettant en évidence les risques majeurs du projet
Uniquement en phase conception	Jour 11	<p>Gérer les relations avec le Maître de l'Ouvrage - Maître d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Positionnement du coordonnateur sous la responsabilité du maître de l'ouvrage - Partenariat à développer avec le maître d'œuvre, techniques de sensibilisation aux problématiques de prévention des risques - Attentes spécifiques du coordonnateur vis-à-vis du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre en matière de PGC et de DIU - Traçabilité de la phase conception dans le registre-journal
Uniquement en phase conception	Jour 12	<p>Étude de cas : PGC / DIU en conception</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la base de l'analyse de risques établie en journée 8 - Définition des « mesures-phares » pour la gestion des coactivités - Principales sujétions à envisager pour les interventions ultérieures
Uniquement en phase conception	Jour 13	<p>Étude de cas : PGC / DIU en conception (suite)</p> <p>Identifier le lien PGC-DIU et marchés de travaux / Analyse d'offres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Positionnement contractuel (ou non) du PGC dans les marchés de travaux - Intégration des sujétions du DIU dans les pièces établies par le maître d'œuvre - Identification du coût des prescriptions CSPS - Contribution du coordonnateur à l'analyse des candidatures et des offres des entreprises - Éventuel critère « sécurité » pour la sélection des entreprises - Évaluation CSPS des variantes proposées
Uniquement en phase réalisation	Jour 14	<p>Tenir le registre-journal de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déroulement et compte-rendu des inspections communes - Fond et forme des observations du coordonnateur (faut-il tout écrire ? à qui écrire ?)

CSPOS6 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : PHASES CONCEPTION ET REALISATION

		<ul style="list-style-type: none"> - Délai de rédaction, modes de diffusion et d'obtention des visas - Traçabilité de la vérification du respect des mesures de coordination - Adaptation du PGC par émission de folios de RJ - Mises en situation sur photographies de chantier et séquences vidéo
Uniquement en phase réalisation	Jour 15	<p>Modifier le PGC en harmonisant les Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenu réglementaire des PPSPS et PPSPS simplifiés - Méthodologie d'élaboration du PPSPS - Objectifs et techniques d'harmonisation des PPSPS, modifications subséquentes du PGC <p>Comprendre le dispositif de coordination SPS par plan de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application du dispositif de coordination EU-EE (Entreprise Utilisatrice et Entreprises Extérieures) - Chronologie de la démarche et livrables (plan de prévention / protocole de sécurité) - Limites avec le dispositif de coordination SPS du BTP
Uniquement en phase réalisation	Jour 16	<p>Analyser et gérer les accidents du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse pluricausale de l'accident et du mécanisme de l'accident - Méthodologie de résumé des faits et rédaction de compte rendu - Technique de l'arbre des causes (études de cas) - Approche par les 5 M - Suites à donner à l'analyse de l'accident, transcription dans le registre-journal
Uniquement en phase réalisation	Jour 17	<p>Visite de chantiers – Registre-journal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confrontation avec la réalité du terrain - Mise en évidence des « résistances à la consigne » et des dérives comportementales - Exercice de rédaction du registre-journal - Fond et forme des observations du coordonnateur (faut-il tout écrire ?)
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 18	<p>Maîtriser la communication d'un coordonnateur SPS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication verbale et non verbale - Techniques d'argumentation : convaincre sans manipuler - Communication écrite - Compétences professionnelles et valeurs
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 19	<p>Se préparer aux actions quotidiennes du coordonnateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste et organisation des actions du coordonnateur : visites, rendez-vous et réunions - Agenda de la coordination SPS <p>Connaître les enjeux et mécanismes des responsabilités pénales et civiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilités dans l'acte de bâtir : responsabilité civile (décennale ?) et pénale - Responsabilités en cas d'accident sur un chantier de BTP

CSPS06 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : PHASES CONCEPTION ET REALISATION

		<ul style="list-style-type: none">- Étude de jurisprudences : démarche de prévention attendues du maître de l'ouvrage, du maître d'œuvre, du CSPS et des entreprises de travaux- « Diligences normales » d'un CSPS- Préparation aux mises en cause pénale, bases des argumentaires de défense
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 20	Savoir contractualiser sa mission SPS : modalités pratiques de coopération, honoraires, assurances <ul style="list-style-type: none">- Contractualisation de la mission de coordonnateur : contexte public/contexte privé – spécificité des marchés à bons de commande- Outil nécessaire au bon déroulement de la mission : les MPC (Missions de prévention et de communication)- Contrat SPS : clauses génériques ; modalités de paiement, mesures coercitives, conditions de réalisation- Clauses spécifiques : caractère intuitu personae de la mission, « autorité et moyens », temps à consacrer- Argumentaire commercial- Intégration du BIM et du LEAN- Calcul des honoraires : temps, coût horaire, prestations matérielles- Clauses sensibles des contrats d'assurance : activités garanties, montant des dommages assurés, franchises, exclusions

CONTENU PEDAGOGIQUE DETAILLE :

- Conformément à l'annexe II.2 de l'arrêté du 26 décembre 2012

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Un projet pédagogique original et reconnu, organisé autour de compétences de consultants maîtrisant parfaitement le dispositif.
- Une alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas, d'échanges et de mises en situation permettant l'acquisition d'un savoir-faire pratique pour la conduite des missions SPS.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique, des documents ressources destinés à la bibliothèque de base du coordonnateur sécurité.

MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION :

- A l'issue de cette formation, l'évaluation des compétences acquises est réalisée par un jury professionnel. Sa validation permet d'obtenir une attestation de compétences (conformément à l'annexe I du décret du 26 décembre 2012) et d'exercer la mission de coordonnateur SPS sur des opérations de catégorie 2.
- INDICATEURS DE PERFORMANCE
 - 99 % de réussite
 - 96 % de stagiaires satisfaits
 - 99 % d'intégration à un poste de CSPS

PROFIL FORMATEURS :

- Consultants formateurs de coordonnateurs SPS, experts dans le domaine de la prévention des risques du BTP et disposant d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTB.

CSPS06 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : PHASES CONCEPTION ET REALISATION

PROGRAMMATION :

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous vous informons que notre référent handicap se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.
Courriel : formation@credef.fr - Tél : 04.78.30.87.87

2^{ème} semestre 2023 à Bordeaux

CSPS niveau 2 : phases conception et réalisation (20 jours) – 140 heures Horaires : 9h00 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30	
Les 10, 11, 12, 13 octobre 2023 Les 25, 26, 27 octobre 2023 Les 7, 8 novembre 2023 Les 21, 22, 23, 24 novembre 2023 Les 28, 29, 30 novembre, 1 ^{er} décembre 2023 Les 12, 13, 14 décembre 2023 Le 15 décembre 2023 : Évaluation professionnelle	5 700 € HT Code CPF : 237065 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr